

Nouméa, le 23 DEC. 2025

DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE DE  
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger  
BP M2  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

Affaire suivie par :  
Mathieu NONNON

*M* Courriel:  
mathieu.nonnon@gouv.nc

Ligne directe :  
27 02 64

Ligne secrétariat :  
27 02 96

CS2025-DIMENC-*70693*

BORDEREAU DE PIÈCES ADRESSE A :

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : arrêté de prescriptions spéciales afférent à l'exploitation par la SARL HELIOBOULOUPARIS 2 d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par modules d'accumulateurs au lithium-ion, sise lot 13 – lotissement rural les haras d'André Mercier – commune de Boulouparis.

Arrêté : 5332-2025/ARR/DIMENC du 4 décembre 2025.

Pour attribution

Nombre de pièces	Sommaire	Observations
1 ex :	Objet : arrêté de prescriptions spéciales afférent à l'exploitation par la SARL HELIOBOULOUPARIS 2 d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par modules d'accumulateurs au lithium-ion, sise lot 13 – lotissement rural les haras d'André Mercier – commune de Boulouparis.  Arrêté : 5332-2025/ARR/DIMENC du 4 décembre 2025.	Pour <u>attribution</u>



Jean-Sébastien BAILLE

Destinataires :

- Intéressée
- Mairie de Boulouparis